



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 32549

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le respect des programmes de construction des logements sociaux à la Réunion, compte tenu de leur importance socio-économique. En effet, alors que 4 893 logements ont été financés en 1998, un chiffre qui comprend la réhabilitation et l'amélioration de l'habitat, le taux de réalisation de la programmation n'était que de 22 %, de telle sorte que moins du quart des logements programmés a été réellement construit en 1998. En conséquence, il le remercie de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre afin de lutter efficacement contre la diminution des mises en chantier des logements sociaux dans l'année de leur programmation financière.

Texte de la réponse

La politique du logement social constitue un axe majeur du développement social et économique à la Réunion comme dans les autres départements d'outre-mer. C'est pourquoi le Gouvernement est très attentif au rythme de consommation des crédits de la ligne budgétaire unique et au respect de la programmation définie par les conseils départementaux de l'habitat. D'une manière générale, les crédits délégués au préfet sont engagés en totalité dans l'année, de même qu'est respectée la programmation précitée. Toutefois, on constate un retard des mises en chantier par rapport à la programmation financière. Ce phénomène est dû, pour partie, à la présentation tardive des demandes de financement effectuée par les opérateurs traditionnellement au cours du dernier trimestre de l'exercice. En ce qui concerne 1998, le taux de réalisation a été de 73 % au 31 décembre 1998, et non de 22 % comme l'indique l'honorable parlementaire, ce dernier taux étant celui observé au 30 septembre 1998. Afin d'éviter cependant le report de mise en chantier sur l'année suivant celle de la programmation financière, le préfet de la Réunion a demandé au conseil départemental de l'habitat un calendrier permettant de réguler le dépôt des demandes de financement tout au long de l'année. Cette plus grande régularité des dépôts de demandes permettra également une régularité accrue des mises en chantier.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32549

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 1999, page 4244

Réponse publiée le : 20 septembre 1999, page 5523